

DÉPARTEMENT DE LA GUADELOUPE

Nombre de membres en exercice du Conseil Communautaire : 50

COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION  
CAP EXCELLENCE

COURRIER

4<sup>ème</sup> séance de l'année 2015

30 JUL. 2015

Jeudi 16 juillet 2015

DÉLIBÉRATION N°2015.07.04/188

S/PREFECTURE DE POINTE-A-PITRE

Rétrocession de la station d'épuration  
des eaux usées  
du Domaine d'Orville,  
à Baie-Mahault

L'an deux mille quinze, le jeudi 16 juillet, à 09 heures 00, le Conseil Communautaire de CAP Excellence, s'est assemblé au siège de CAP Excellence (salle du Conseil), sis 18 boulevard LEGITIMUS 97 110 Pointe-à-Pitre, sous la présidence de Monsieur Eric JALTON, Président, en vue de délibérer selon l'ordre du jour de la convocation faite le 8 juillet 2015.

## Présents : 27

## Président

M. Éric JALTON

## Vice-Présidents

M. Ary	CHALUS	1 <sup>er</sup> Vice-Président
M. Jacques	BANGOU	2 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Rosan	RAUZDUEL	3 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Georges	DAUBIN	4 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Suzelle	SEVILLE	5 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Murielle	JABES	7 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Maguy	CELIGNY	9 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Fred	EUSTACHE	10 <sup>ème</sup> Vice-Président
M. Dominique	BIRAS	11 <sup>ème</sup> Vice-Président
Mme Claudine	CHALUS	12 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Marie-Corine	LACASCADE-CLOTILDE	13 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
Mme Renée-George	NABAJOOTH-DELOUMEAUX	14 <sup>ème</sup> Vice-Présidente
M. Pierre	THICOT	15 <sup>ème</sup> Vice-Président

## Conseillers Communautaires - Membres du Bureau

M. Fabert MICHELY

Mme Josiane GATIBELZA

## Autres Conseillers Communautaires

Mme Maryse ALIDOR-DAHOMAIS

Mme Lise Claude AZEDE

M. Georges BERGINA

M. Jean-Luc CELIGNY

Mme Sylvie CHAMMOUGON-ANNO

M. Audry CORNANO (jusqu'à 13h02)

Mme Juliana FENGAROL (à partir de 11h06)

M. José GUIOLET

M. Jocelyn LEREMON

M. Jean-Charles SAGET

Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE

## Excusés représentés : 3

## Vice-Président :

Mme Eliane GUIOUGOU-FIRPIONN (6<sup>ème</sup> Vice-Présidente)  
Procuration à Mme Nadiah SURVILLE-PERAFIDE (à partir de 11h08)

## Conseillères Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marlène MELISSE-MIROITTE  
Procuration à M. Jean-Charles SAGET  
Mme Corinne PETRO  
Procuration à M. Justin DESSOUT (jusqu'à 10h18)

## Excusés non représentés : 5

## Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

Mme Marie-Camille MOUNIEN (à partir de 12h06)  
Mme Lyliane PIQUION  
M. Michel RINÇON (à partir de 12h16)

## Conseillers Communautaires :

Mme Hélène MOLLA-POLIFONTE  
Mme Nadège THÉOPHILE (à partir de 12h29)

## Absents : 15

## Vice-Président :

M. Georges BREDENT (8<sup>ème</sup> Vice-Président)

## Conseillers Communautaires - Membres du Bureau :

M. Justin DESSOUT (à partir de 10h18)  
M. Dominique THÉOPHILE  
Mme Francesca FAITHFUL

## Autres Conseillers Communautaires :

M. Chazy CIRANY (à partir de 11h53) - M. Harry DURIMEL  
Mme Lydia FANHAN-LAURIETTE -  
Mme Célia HATCHI-MIMIETTE - Mme Solange LEBLANC  
M. Maurice LORQUIN - M. Daniel MARSIN  
M. Alix NABAJOOTH - M. Patrick SELLIN (à partir de 12h42)  
M. Olivier SERVA (à partir de 12h44) - Mme Ketty WALPO

Le Conseil Communautaire a désigné *Monsieur Jean-Luc CELIGNY* en qualité de Secrétaire de séance conformément à l'article L.2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales.

### **LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE ;**

- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales, particulièrement ses articles L.1523-2 modifié par la loi n°2005-809 du 20 juillet 2005 relative aux concessions d'aménagement ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2008/2042/ADII/2 en date du 30 décembre 2008 portant création de la Communauté d'Agglomération Cap Excellence ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2009/350/AD/II/2 du 23 mars 2009 relatif à la dissolution du Syndicat Intercommunal des Eaux de Pointe-à-Pitre / Abymes (SIEPA) ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2012-1322/SG/DiCTAJ/BRA en date du 29 novembre 2012 portant extension de périmètre de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence à la ville de Baie-Mahault au 1<sup>er</sup> janvier 2013 ;
- VU** l'arrêté préfectoral n°2013-006/SG/DiCTAJ/BRA daté du 1<sup>er</sup> mars 2013 portant modification des statuts de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.04.01/01 du 23 avril 2014 portant élection du Président de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°10.12.09/118 du 14 décembre 2010 portant choix du délégataire et approbation du contrat de délégation par gérance du service public d'assainissement collectif ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2014.03.02/94 votée le 7 mars 2014 portant examen et vote du budget annexe assainissement – Exercice 2014 ;
- VU** la délibération du Conseil Communautaire n°2015.04.03/166 votée le 29 avril 2015 portant examen et vote du budget annexe Assainissement – Exercice 2015 ;

**Considérant** le rapport du Président ;

**Considérant** le projet de convention de concession ;

**Considérant** l'avis favorable émis par la Commission Assainissement de Cap Excellence réunie le 12 mai 2015 ;

Après en avoir délibéré ;

### **DÉCIDE, À L'UNANIMITÉ ;**

**ARTICLE 1** – D'approuver le projet de rétrocession selon les dispositions suivantes :

1. Le propriétaire met à la disposition de la collectivité la totalité de l'emprise d'unité d'exploitation et ces aménagements annexes. La cession se fait à titre gratuit. Les parcelles sont identifiées au cadastre communal BC 448 et BC 447, et couvrent une surface totale de 3062 m<sup>2</sup> ;
2. L'objet de la rétrocession concerne l'ouvrage de traitement, ses annexes ainsi que l'assiette d'emprise d'environ 3362 m<sup>2</sup> et le système de collecte. Le système de collecte sera assujéti à une servitude d'accès ;

3. Après rétrocession, la collectivité aura à sa charge l'exploitation, la maintenance et l'entretien de l'unité et de ses aménagements ainsi que le système de collecte ;
4. L'ASL (*L'Association Syndicale Libre*) du Domaine d'Orville a engagé des actions de mise en conformité du système de collecte du lotissement domaine de D'Orville auprès des usagers concernant les raccordements eaux pluviales des parties privatives. Après rétrocession, l'ASL du Domaine coopéra avec la Collectivité pour poursuivre la résorption des non conformités ;
5. Les abonnés dont les habitations sont desservies par le système de collecte et de traitement des eaux usées du domaine d'Orville seront, après rétrocession, assujettis à la redevance assainissement.

**ARTICLE 2** – D'autoriser le Président à signer la convention de rétrocession avec l'ASL Domaine D'Orville comprenant les dispositions actualisées arrêtées à l'article 1 ci-dessus.

**ARTICLE 3** – D'autoriser le Président à inscrire l'ouvrage dans la liste des biens remis en exploitation au titre du contrat de gérance sur le territoire de Baie-Mahault après travaux de remise en état.

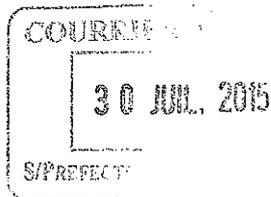
**ARTICLE 4** – De donner tous pouvoirs à Monsieur le Président pour les applications pratiques de la présente délibération.

**ARTICLE 5** – Le Président, le Directeur Général de CAP Excellence, le Comptable Public de CAP Excellence, sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente délibération.

La présente délibération sera notifiée à Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Pointe-À-Pitre, à Monsieur le Député-Maire de la ville des Abymes, à Monsieur le Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, à Monsieur le Maire de la ville de Pointe-A-Pitre, à Madame la Représentante du Syndic de la Copropriété ASL Domaine d'Orville (*Patrimoine Immobilier*), Monsieur le Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe ainsi qu'à Madame le Comptable Public de CAP Excellence.

Celle-ci pourra faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Basse-Terre, dans un délai de deux (2) mois à compter de sa notification ou de sa publication.

Elle sera publiée au recueil des actes administratifs de la Communauté d'Agglomération CAP Excellence.

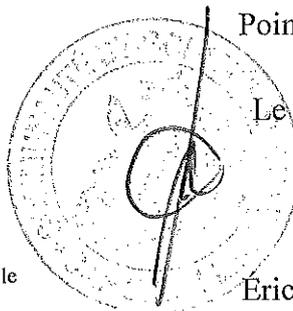


Pour extrait certifié conforme

Pointe-À-Pitre, le 29 JUL. 2015

Le Président

Éric JALTON



- Délibération transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Pointe-À-Pitre, le 30 JUL. 2015
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville des Abymes, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Député-Maire de la ville de Baie-Mahault, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Maire de la ville de Pointe-À-Pitre, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Représentant du Syndic de la Copropriété Patrimoine Immobilier, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Directeur Général de la Générale des Eaux Guadeloupe, le 31 JUL. 2015
- Délibération transmise au Comptable Public de CAP Excellence, le 31 JUL. 2015

